

Messieurs,

La guerre ! s'écrient la cour et le ministère, et leurs innombrables partisans. La guerre ! répète un grand nombre de bons citoyens, mus par un sentiment généreux, plus susceptibles de se livrer à l'enthousiasme du patriotisme, qu'exercés à méditer sur les ressorts des révolutions et sur les intrigues des cours. Qui osera contredire ce cri imposant ? Personne, si ce n'est ceux qui sont convaincus qu'il faut délibérer mûrement, avant de prendre une résolution décisive pour le salut de l'état, et pour la destinée de la constitution, ceux qui ont observé que c'est à la précipitation et à l'enthousiasme d'un moment que sont dues les mesures les plus funestes qui aient compromis notre liberté, en favorisant les projets, et en augmentant la puissance de ses ennemis, qui savent que le véritable rôle de ceux qui veulent servir leur patrie, est de semer dans un temps pour recueillir dans un autre, et d'attendre de l'expérience le triomphe de la vérité.

Je ne viens point caresser l'opinion du moment, ni flatter la puissance dominante ; je ne viens point non plus prêcher une doctrine pusillanime, ni conseiller un lâche système de faiblesse et d'inertie ; mais je viens développer une trame profonde que je crois assez bien connaître. Je veux aussi la guerre, mais comme l'intérêt de la nation la veut : domptons nos ennemis intérieurs, marchons ensuite contre nos ennemis étrangers, si alors il en existe encore.

La cour et le ministère veulent la guerre, et l'exécution du plan qu'ils proposent ; la nation ne refuse point la guerre, si elle est nécessaire pour acheter la liberté : mais elle veut la liberté et la paix, s'il est possible, et elle repousse tout projet de guerre proposé pour anéantir la liberté et la constitution, même sous le prétexte de les défendre.

C'est sous ce point de vue que je vais discuter la question. Après avoir prouvé la nécessité de rejeter la proposition ministérielle, je proposerai les véritables moyens de pourvoir à la sûreté de l'état et au maintien de la constitution.

Quelle est la guerre que nous pouvons prévoir ? Est-ce la guerre d'une nation contre d'autres nations, ou d'un roi contre d'autres roi ? Non. C'est la guerre des ennemis de la révolution française contre la révolution française. Les plus nombreux, les plus dangereux de ces ennemis sont-ils à Coblenz ?

Non, ils sont au milieu de nous. Pouvons-nous craindre raisonnablement d'en trouver à la cour et dans le ministère ? Je ne veux point résoudre cette question ; mais puisque c'est à la cour et au ministère que la guerre permettrait la direction suprême des forces de l'état et les destins de la liberté, il faut convenir que la possibilité seule de ce malheur doit être mûrement pesée dans les délibérations de nos représentants.

Quand nous touchons visiblement au dénouement de toutes les trames funestes ourdies contre la constitution, depuis le moment où ses premiers fondements furent posés jusqu'à ce jour, il est temps sans doute de sortir d'une si longue et si stupide léthargie, de jeter un coup d'oeil sur le passé, de le lier au présent, et d'apprécier notre véritable situation.

La guerre est toujours le premier voeu d'un gouvernement puissant qui veut devenir plus puissant encore. Je ne vous dirai pas que c'est pendant la guerre que le ministère achève d'épuiser le peuple et de dissiper les finances, qu'il couvre d'un voile impénétrable ses déprédations et ses fautes ; je vous parlerai de ce qui touche plus directement encore le plus cher de nos intérêts. C'est pendant la guerre que le pouvoir exécutif déploie la plus redoutable énergie, et qu'il exerce une espèce de dictature qui ne peut qu'effrayer la liberté naissante ; c'est pendant la guerre que le peuple oublie les délibérations qui intéressent essentiellement ses droits civils et politiques, pour ne s'occuper que des événements extérieurs, qu'il détourne son attention de ses législateurs et de ses magistrats, pour attacher tout son intérêt et toutes ses espérances à ses généraux et à ses ministres, ou plutôt aux généraux et aux ministres du pouvoir exécutif. C'est pour la guerre qu'ont été combinées, par des nobles et par des officiers militaires, les dispositions trop connues de ce code nouveau qui, dès que la France est censée en état de guerre, livre la police de nos villes frontières aux commandants militaires, et fait taire devant eux les lois qui protègent les droits des citoyens. C'est pendant la guerre que la même loi les investit du pouvoir de punir arbitrairement les soldats. C'est pendant la guerre que l'habitude d'une obéissance passive, et l'enthousiasme trop naturel pour les chefs heureux, fait, des soldats de la patrie, les soldats du monarque ou de ses généraux. Dans les temps de troubles et de factions, les chefs des armées deviennent les arbitres du sort de leur pays, et font pencher la balance en faveur du parti qu'ils ont embrassé. Si ce sont des Césars ou des Cromwells, ils s'emparent eux-mêmes de l'autorité. Si ce sont des courtisans sans caractère, nuls pour le bien, mais dangereux lorsqu'ils veulent le mal, ils reviennent déposer leur puissance aux pieds de leur maître, et l'aident à reprendre un pouvoir arbitraire, à condition d'être ses premiers valets.

A Rome, quand le peuple, fatigué de la tyrannie et de l'orgueil des patriciens, réclamait ses droits par la voix des tribuns, le sénat déclarait la guerre ; et le peuple oubliait ses droits et ses injures pour voler

sous les étendards des patriciens, et préparer des pompes triomphales à ses tyrans. Dans les temps postérieurs, César et Pompée faisaient déclarer la guerre pour se mettre à la tête des légions, et revenaient asservir leur patrie avec les soldats qu'elle avait armés. Vous n'êtes plus que les soldats de Pompée, et non ceux de Rome, disait Caton aux Romains qui avaient combattu, sous Pompée, pour la cause de la république. La guerre perdit la liberté de Sparte, dès qu'elle porta ses armes loin de ses frontières. La guerre, habilement provoquée et dirigée par un gouvernement perfide, fut l'écueil le plus ordinaire de tous les peuples libres.

Ce n'est point ainsi que raisonnent ceux qui, impatients d'entreprendre la guerre, semblent la regarder comme la source de tous les biens ; car il est bien plus facile de se livrer à l'enthousiasme que de consulter la raison. Aussi croit-on déjà voir le drapeau tricolore planté sur le palais des empereurs, des sultans, des papes et des rois : ce sont les propres expressions d'un écrivain patriote, qui a adopté le système que je combats. D'autres assurent que nous n'aurons pas plutôt déclaré la guerre, que nous verrons s'écrouler tous les trônes à la fois. Pour moi, qui ne puis m'empêcher de m'apercevoir de la lenteur des progrès de la liberté en France, j'avoue que je ne crois point encore à celle des peuples abrutis et enchaînés par le despotisme. Je crois autant que personne aux prodiges que peut opérer le courage d'un grand peuple qui s'élance à la conquête de la liberté du monde ; mais quand je fixe les yeux sur les circonstances réelles où nous sommes ; lorsqu'à la place de ce peuple je vois la cour, et les serviteurs de la cour ; lorsque je ne vois qu'un plan imaginé, préparé, conduit par des courtisans ; lorsque j'entends débiter avec emphase toutes ces déclamations sur la liberté universelle, à des hommes pourris dans la fange des cours, qui ne cessent de la calomnier, de la persécuter dans leur propre pays ; alors je demande au moins que l'on veuille bien réfléchir sur une question de cette importance.

Si la cour et le ministère ont intérêt à la guerre, vous allez voir qu'ils n'ont rien négligé pour nous la donner.

Quel était le premier devoir du pouvoir exécutif ? N'était-ce pas de commencer par faire tout ce qui était en lui pour la prévenir ? Qui peut douter que si sa fidélité à la constitution eût été clairement à ses amis, à ses partisans, aux parents du roi, aucun d'eux n'eût conçu le projet de faire la guerre à la nation française, qu'aucun petit prince d'Allemagne, qu'aucune puissance étrangère n'eût été tentée de les protéger ? Mais qu'a-t-il fait pour les contenir ? Il a favorisé pendant deux années les émigrations et l'insolence des rebelles. Qu'ont fait les ministres, si ce n'est de porter des plaintes amères à l'assemblée sur toutes les précautions que la juste défiance des municipalités et des corps administratifs avait prises pour mettre une digue au torrent des émigrations et de l'exportation de nos armes et de notre numéraire ? Qu'ont fait leurs partisans déclarés dans l'assemblée constituante, si ce n'est de s'opposer de toutes leurs forces à toutes les mesures proposées pour les arrêter ? N'est-ce pas le pouvoir exécutif qui, sur la fin de cette assemblée, a provoqué, par sa recommandation expresse, et obtenu par le crédit de ses affidés, la loi qui les a encouragés et portés à l'excès, en leur accordant à la fois la liberté la plus illimitée, et la protection la plus éclatante ? Qu'a-t-il fait lorsque l'opinion publique, réveillée par l'excès du mal, l'a forcé à rompre le silence sans le tirer de son inaction ? De vaines lettres où respire l'affection la plus tendre et la plus vive reconnaissance, où on réprimande les factions du ton le plus encourageant ; des proclamations ambiguës, où les conspirateurs armés contre la patrie, où les chefs militaires transfuges sont traités avec une indulgence et un intérêt qui contraste singulièrement avec les signes de ressentiment et de colère prodigués par les ministres aux citoyens et aux députés du peuple les plus zélés pour la cause publique, mais qui répond parfaitement au zèle avec lequel les rebelles se déclarent les champions de la noblesse et de la cour. A-t-on pu obtenir des ministres qu'ils remplaçassent les officiers déserteurs, et que la patrie cessât de payer les traîtres qui méditaient de déchirer son sein ? A l'égard des puissances étrangères, que signifie d'abord ce secret impénétrable que le ministre Montmorin affecte avec l'assemblée nationale ? Ensuite le départ du roi ; ensuite cette comédie ridicule, où on fait rendre à tous ces princes des réponses équivoques, et toutes contraires aux droits de la souveraineté nationale, trop grossièrement concertées avec la cour et les Tuileries ? Que signifie encore cette presque certitude de leurs intentions pacifiques que donne le même ministre, au moment où il s'agissait de laisser libre cours aux émigrations ? Ensuite la déclaration de leurs desseins hostiles, et ces proclamations menaçantes, et des confidences publiques que se font les cours impériales et les princes d'Allemagne de leurs projets sur la France ; et le départ du ministre équivoque et mystérieux, qui se retire sans rendre aucun compte, au moment où la défiance de la nation entière semble enfin si éveillée sur sa conduite. Enfin la nouvelle législature, cédant au cri général de la nation, prend des mesures sages et nécessaires pour éteindre le foyer de la rébellion et de la guerre, pour dissiper et punir les rebelles ; elles sont annulées par le veto royal ; on substitue à la volonté générale de bénignes et inconstitutionnelles proclamations, qui ne peuvent en imposer à ceux qui se déclarent les défenseurs de l'autorité royale. Ensuite on propose de déclarer la guerre. Une loi qui ôte des appointements et

des fonctions publiques à des traîtres armés contre la patrie ; une loi qui montre à des chefs de conspiration un châtement tardif, s'ils ne rentrent pas dans le devoir ; cette loi, qui fait grâce à des crimes déjà commis, paraît trop dure et trop cruelle ; et pour leur épargner cette disgrâce, on aime mieux attirer sur la nation toutes les calamités de la guerre. Quelle clémence, juste ciel ! et quelle humanité ! Comment croire, après cela, que c'est contre eux que cette guerre sera dirigée ?

Avant de la proposer, il fallait non seulement faire tous ses efforts pour la prévenir, mais encore user de son pouvoir pour maintenir la paix au dedans ; et les troubles éclatent de toutes parts ; et c'est la cour, c'est le ministère qui les fomentent.

Les prêtres séditeux sont les auxiliaires et les alliés des rebelles transfuges ? l'impunité dont ils jouissent, les encouragements qu'ils reçoivent, la malveillance qui abandonnait ou persécutait les prêtres constitutionnels, commençait à allumer le flambeau de la discorde et du fanatisme : un décret provoqué par le salut public allait réprimer ceux qui troublaient l'ordre public au nom du ciel ; mais vous les couvrez de votre égide ; vous présentez d'une main la déclaration de la guerre, de l'autre le veto qui anéantit cette loi nécessaire, et vous vous préparez à la fois à la guerre étrangère, civile et religieuse.

A quels signes plus certains peut-on reconnaître une trame ourdie par les ennemis de notre liberté ? Il faut achever de la développer, en déterminant avec plus de précision son véritable objet.

Veulent-ils ensanglanter la France, pour rétablir l'ancien régime dans toute sa difformité ? Non, ils savent bien qu'une telle entreprise serait trop difficile ; et les chefs de la faction dominante n'ont aucun intérêt de faire revivre ceux des abus de l'ancien régime qui les contrariaient. Ils ne veulent, dans l'état actuel des choses, d'autres chancelleuses ceux qu'exigent leur intérêt personnel et leur ambition. Ce projet n'est plus un mystère pour ceux qui ont observé avec quelque attention la conduite et les discours des agents de cette cabale, pour ceux qui les ont entendu insinuer depuis longtemps, que pour obtenir la paix et rapprocher les partis, il ne s'agirait que de transiger, comme de rétablir la noblesse et d'établir une chambre haute, composée de nobles, et même d'hommes des communes, à qui le roi conférerait la noblesse en les y admettant. Et pourquoi, en effet, le peuple montrerait-il beaucoup de répugnance pour ces modifications de l'acte constitutionnel ? Que lui importe que l'autorité suprême soit partagée entre le monarque et la noblesse ? Il est vrai que les principes de l'égalité seront anéantis ; il est vrai qu'avec le despotisme et l'aristocratie ressuscités sous d'autres formes, renaîtront toutes les injustices et tous les abus qui oppriment un peuple avili ; il est vrai que les premières bases de la constitution étant renversées, et le patriotisme terrassé par cette honteuse défaite, l'esprit public et la liberté sont nécessairement perdus. Mais enfin, en ne lui présentant d'abord que des articles qui ne paraîtront pas compromettre directement son existence, en paraissant même lui garantir quelques avantages particuliers, tels que la suppression de quelques monstruosités féodales et des dîmes, on espère qu'il se prêtera d'autant plus facilement à cette infâme composition, qu'on aura pris soin de le ruiner, de le décourager, de l'affamer par l'accaparement du numéraire, des subsistances et par tous les moyens que l'aristocratie n'a cessé de prodiguer depuis le commencement de cette révolution. Cependant, pour arriver à ce but, du point où on était, il y avait un grand intervalle à franchir ; il fallait, au dehors, des menaces de guerre et une armée de contre-révolutionnaires, pour transiger avec eux ; il fallait au dedans un parti puissant pour donner aux rebelles une importance qu'ils n'auraient jamais eue, en divisant la nation et en préparant le succès de leur projets perfides. De là la protection accordée par le ministère aux contre-révolutionnaires, et sa conduite ténébreuse concertée avec les puissances étrangères : de là, d'un autre côté, le système suivi de mettre dans l'exécution des décrets une lenteur meurtrière, de montrer en tout une prédilection coupable pour les ennemis hypocrites ou déclarés de la constitution, qui les encourageait à se rallier contre la liberté ; de là cette affectation à prendre sous sa sauvegarde les intérêts des prêtres factieux ; d'abord gaibles et impuissants ; de là cet arrêté du département de Paris, appuyé et converti en loi par le parti ministériel de l'assemblée constituante, qui, en offrant aux prêtres réfractaires des églises, en les invitant à reprendre leurs fonctions, divisa le peuple entre les anciens et les nouveaux pasteurs ; de là cet autre arrêté des membres du même directoire, connu par sa complaisance pour la cour, qui défend ouvertement la cause des prêtres séditeux contre l'assemblée nationale même, et contre le vœu de tous les patriotes ; de là la conduite de plusieurs corps administratifs qui ont déjà ensanglanté la patrie, et fait triompher le fanatisme et l'aristocratie dans plusieurs contrées, par leur partialité déclarée en faveur de ces mêmes prêtres ; de là cette lettre perfide écrite par le ministre Lessart à tous les départements, pour y attiser le feu des dissensions religieuses et politiques, dans le temps même où on se proposait de nous donner la guerre étrangère, sous le prétexte de consulter le vœu du peuple sur le décret rendu par ses représentants, démarche inconstitutionnelle et dangereuse qui serait déjà punie comme un crime de lèse-nation dans un pays où les crimes ministériels pourraient être punis. Pour assurer le projet de cette négociation que l'on se propose d'arracher, au milieu des troubles, à la lassitude de la nation, il fallait encore avilir l'assemblée nationale législative, afin de

disposer la nation à adopter le système aristocratique des deux chambres, en la dégoûtant de la représentation actuelle. Pour l'avilir, ce n'était point assez de la faire calomnier par tous les échos du ministère et des intrigants de l'ancienne législature, qui en sont les conseils et les complices ; il fallait faire en sorte qu'elle parût s'avilir elle-même, par l'influence de ce part-national qu'elle recèle dans son sein, qui tantôt lui arrache la révocation de ses plus patriotiques décrets, tantôt l'outrage dans ses membres les plus zélés pour la cause publique, et toujours la livre à un tumulte indécent, dont les députés de la noblesse et du clergé n'auraient osé donner l'exemple dans la première législature ; il fallait fermer ces comités criminels où les vils agents de la cour vont méditer chaque jour régulièrement les moyens de porter le lendemain de nouveaux coups à la liberté ; et vous savez si l'on y a réussi.

Sans doute, il suffit à la nation de voir une trame coupable, pour deviner que le but ne peut qu'en être funeste ; et en divulguant ici le projet favori des ennemis de la liberté, je les place dans la situation la plus favorable ; car ce projet, tout coupable qu'il est, n'est pas plus effrayant que cette contre-révolution complète dont les forcenés, qui ne sont point initiés, ont l'extravagance de nous menacer. Cependant j'ai cru devoir à la nation, dans la plus décisive de toutes les crises, la publication de tout ce qu'une douloureuse expérience et des indices frappants m'ont appris des projets de ses ennemis. Je jure, par la liberté, que moi et plusieurs autres avons entendu des membres ci-devant nobles, qui prétendaient au titre de patriotes, proposer cette idée de chambre haute et de négociation avec les émigrants ; je jure que telle était l'opinion qu'avaient de leur dessein les députés connus par leur attachement invariable aux premiers principes de la constitution.

On peut se rappeler que M. Pétion, dans sa lettre à ses commettants, et à l'époque la plus désastreuse de la révolution, annonçait d'avance à la nation ce projet coupable de la coalition qui déshonora les derniers temps de la première législature. Ce projet était celui de ce qu'on appelait la minorité de la noblesse presque entière, qui aurait démenti toutes ses habitudes et toute son éducation, si elle n'avait pas spéculé sur la révolution de la France, comme elle spéculait sur les révolutions de la cour. C'était celui des nobles fondateurs du club de 1789 ; c'était celui de ces ci-devant nobles et de ces ci-devant patriotes, qui ont si longtemps édifié cette société même par les sublimes élans de leur patriotisme ; celui de tous les hommes de cette caste, qui ont cru qu'il valait mieux poursuivre la fortune en France, au sein des troubles et des intrigues, que de l'aller chercher à Coblenz. Déjà la partie de cette faction qui agitait l'assemblée constituante, tout en reconnaissant les principes généraux de l'égalité, a préparé, autant que les circonstances le permettaient, l'exécution de ce projet, par l'altération des décrets constitutionnels. Elle l'eut avancée beaucoup plus, si elle avait pu vaincre l'opiniâtreté de quelques hommes qu'il était impossible de forcer à un accommodement sur les droits du peuple, et s'il n'avait fallu du temps pour fortifier les ennemis intérieurs et extérieurs de la constitution. Doutez-vous encore que le gouvernement veuille porter atteinte à la constitution ? Je vais vous en donner une démonstration complète. Si le ministère veut la constitution telle qu'elle est, pourquoi donc s'est-il formé, sous ses auspices, un parti dit ministériel, qui déclare une guerre ouverte aux patriotes ? Puisque les patriotes, aujourd'hui que la constitution est terminée, ne demandent autre chose que l'exécution fidèle des lois nouvelles, puisque tel est l'objet unique de leur surveillance, de leurs sollicitudes, de leurs continuelles réclamations, le ministère et ses partisans doivent être d'accord avec eux, et il ne doit y avoir qu'un seul parti parmi ceux qui se disent patriotes et défenseurs de la constitution. Pourquoi donc voyons-nous ces ministériels poursuivre les autres avec une animosité que ne montrent pas même les aristocrates déclarés ? Pourquoi l'assemblée législative, qui ne renferme aucun député de corporations privilégiées, composée d'hommes qui ont tous juré de maintenir la constitution, présente-t-elle l'aspect de deux armées ennemies plutôt que du sénat de la France ? Pourquoi une portion des représentants veulent-ils anéantir eux-mêmes l'assemblée dont ils sont membres ? Pourquoi cette même faction s'applique-t-elle avec un acharnement atroce, à calomnier et à dissoudre les sociétés des amis de la constitution ? Tous ces gens-là ne veulent donc pas la constitution telle qu'elle est ; ils ne veulent pas une représentation nationale unique, fondée sur l'égalité des droits ? Or puisqu'ils se rallient ouvertement sous l'étendard de la cour et du ministère, puisque c'est la cour et le ministère qui les inspirent, qui les caressent et qui les emploient, il est donc clair que la cour et le ministère veulent, sinon renverser, au moins changer la constitution. Or, quel peut être ce changement, si ce n'est quelque chose de semblable du moins à ce projet de transaction que je vous ai indiqué ? Mais concevez-vous que la cour puisse adopter une mesure aussi décisive que la guerre, sans la rapporter à l'exécution de son système favori ? Non. La cour vous tend donc un piège en vous la proposant : ce piège est si visible, que tous les patriotes qui ont adopté le système que je combats, ont eu besoin de se rassurer eux-mêmes en se persuadant que la cour ne voulait pas sérieusement la guerre, qu'elle cherchait les moyens de s'en dispenser, après l'avoir proposée. Mais quand je n'aurais pas prouvé le contraire par tout ce que je viens de dire, ne suffit-il pas de voir tous les moyens qu'elle emploie pour diriger l'opinion publique vers ce parti ? Ne suffit-il pas

d'entendre tous ces cris de guerre que poussent à la fois tous les ministériels, tous les écrivains périodiques qui lui sont vendus, de lire les pamphlets prodigués contre ceux qui défendent l'opinion contraire ? Ne suffit-il pas de se rappeler qu'au sein même de l'assemblée nationale, le ministre de la guerre s'est permis d'accuser les patriotes qui ne la veulent pas, pour voir qu'elle s'est mise dans l'impossibilité de ne point la faire ? La cour l'a toujours voulue ; elle la veut encore : mais elle voulait attendre le moment favorable qu'elle préparait pour la déclarer, et vous la donner de la manière la plus convenable pour ses vues ; il fallait attendre que les émigrations eussent grossi les forces rebelles, et que les puissances étrangères eussent concerté leurs mesures à cet égard ; il a fallu parer ensuite le décret sévère qui eût pu décourager et flétrir les émigrés ; mais en même temps il fallait se donner bien garde de les laisser les premiers attaquer nos frontières, car après les plaintes qui s'étaient élevées de toutes parts sur la conduite du ministre de la guerre, après la dernière marque de protection donnée aux émigrés, la nation lui aurait imputé cette attaque ; elle aurait reconnu la perfidie ; et dans les transports de son indignation, elle eût déployé une énergie qui l'eût sauvée. Il fallait avoir l'air de provoquer ensuite, par une vaine proclamation, la vengeance nationale contre ces mêmes hommes que l'on protégeait même contre la juste sévérité des lois ; il fallait avoir la guerre, et en même-temps la confiance de la nation, qui pouvait donner les moyens de la diriger impunément vers le but de la cour, mais pour couvrir ce qu'un changement si brusque et une conduite si contradictoire, en apparence, pouvaient présenter de suspect, la bonne politique exigeait que l'on fît solliciter la démarche décisive par l'assemblée nationale. On a déjà préparé ce coup, en faisant provoquer, par des députés ministériels, le message que l'assemblée législative trompée a envoyé au roi, en abandonnant ses propres principes pour entrer, sans s'en apercevoir, dans le plan de la cour. Elle a voulu encore, que les citoyens eux-mêmes parussent devancer son propre vœu ; et en même-temps qu'elle refusait des armes aux gardes nationales, elle mettait tout en oeuvre pour faire désirer la guerre à la nation ; il n'est pas même de petits moyens qu'elle n'ait employés pour exciter l'enthousiasme dont elle avait besoin ; témoin les fausses nouvelles qu'elle a répandues ; témoin les orateurs même introduits avec affection, dans ce moment suspect, à la barre de l'assemblée.

Mais reconnaissons de sang-froid notre situation : voyez la nation divisée en trois partis ; les aristocrates, les patriotes, et ce parti mitoyen, hypocrite, qu'on nomme ministériel. Les premiers seuls n'étaient point à craindre, et la liberté était établie, quand les intrigants qui s'étaient cachés sous le masque du patriotisme, vinrent se jeter entre eux et le peuple, pour établir un système aristocratique analogue à leurs intérêts personnels. La cour et le ministère après s'être ouvertement déclaré pour les aristocrates, semble avoir adopté les formes et les projets de cette tourbe machiavélique. C'est peut-être un problème si ses chefs sont actuellement d'accord en tout avec les chefs du parti aristocratique ; mais ce qui est certain, c'est que les aristocrates étant trop faibles par eux-mêmes pour renverser entièrement l'ouvrage de la révolution, se trouveront tôt ou tard assez heureux d'obtenir les avantages de la composition que les autres leur préparent, et qu'ils sont naturellement portés, par leur intérêt, à se liguier avec eux contre la cause du peuple et des patriotes. Quels sont leurs moyens pour parvenir à ce but ? La puissance des prêtres et de la superstition, la puissance non moins grande des trésors accumulés entre les mains de la cour ; l'incivisme d'un grand nombre de corps administratifs, la corruption d'une multitude de fonctionnaires publics, les progrès de l'idolâtrie et de la division, du modérantisme, de la pusillanimité, du ministérielisme au sein même de l'assemblée nationale ; les intrigues de tous les chefs de cette faction innombrable, qui, cachant leurs vues secrètes sous le voile même de la constitution, rallient à leur système tous les hommes faibles, à qui on persuade que leur repos est attaché à la docilité avec laquelle on souffrira que les lois et la liberté soient sans cesse impunément attaquées ; tous les égoïstes favorisés de la fortune qui, aimant assez de la constitution, ce qui les égalait à ceux qui étaient au-dessus d'eux, ne peuvent consentir à reconnaître des égaux dans ceux qu'ils regardaient comme leurs inférieurs.

Législateur patriote, à qui je réponds en ce moment, quelles précautions proposez-vous pour prévenir ces dangers, et pour combattre cette ligue ? Aucune. Toute ce que vous avez dit pour nous rassurer, se réduit à ce mot : " Que m'importe ! la liberté triomphera de tout ". Ne dirait-on pas que vous n'êtes point chargés de veiller pour assurer ce triomphe, en déconcertant les complots de ses ennemis ? La défiance, dites-vous, est un état affreux ! beaucoup moins affreux, sans doute, que la stupide confiance qui nous a causé tous nos embarras et tous nos maux, et qui nous mène au précipice. Législateurs patriotes, ne calomniez point la défiance ; laissez propager cette doctrine perfide à ces lâches intrigants qui en ont fait jusqu'ici la sauvegarde de leurs trahisons ; laissez aux brigands qui veulent envahir et profaner le temple de la liberté, le soin de combattre les dragons redoutés qui en défendent l'entrée. Est-ce à Manlius à trouver importuns les cris des oiseaux sacrés qui doivent sauver le capitol ? La défiance, quoi que vous puissiez dire, est la gardienne des droits du peuple ; elle est au sentiment profond de la liberté, ce que la jalousie est à l'amour. Législateurs nouveaux, profitez du moins de l'expérience de trois années d'intrigues et de perfidie ; songez que si vos

devanciers avaient senti la nécessité de cette vertu, votre tâche serait beaucoup moins difficile à remplir ; sans elle, vous êtes aussi destinés à être le jouet et la victime des hommes les plus vils et les plus corrompus, et craignez que de toutes les qualités nécessaires pour sauver la liberté, celle-là ne soit la seule qui vous manque.

Si on nous trahit, a dit encore le député patriote que je combats, le peuple est là. Oui, sans doute ; mais vous ne pouvez ignorer que l'insurrection que vous désignez ici, est un remède rare, incertain, extrême. Le peuple était là, dans tous les pays libres, lorsque, malgré ses droits et sa toute puissance, des hommes habiles, après l'avoir endormi un instant, l'ont enchaîné pour des siècles. Il était là, lorsqu'au mois de juillet dernier son sang coula impunément au sein même de cette capitale ; et par quel ordre ? Le peuple est là ; mais vous, représentants, n'y êtes vous pas aussi ? Et qu'y faites-vous, si au lieu de prévoir et de déconcerter les projets de ses oppresseurs, vous ne savez que l'abandonner au droit terrible de l'insurrection, et au résultat du bouleversement des empires ? Je sais qu'il peut se rencontrer des circonstances heureuses où la foudre peut partir de ses mains pour écraser les traîtres ; mais au moins faut-il qu'il ait pu découvrir à temps leur perfidie. Il ne faut donc pas l'exhorter à fermer les yeux, mais à veiller ; il ne faut pas souscrire aveuglément à tout ce que proposent ses ennemis, et leur remettre le soin de diriger le cours et de déterminer le résultat de la crise qui doit décider de sa perte ou de son salut. Voilà cependant ce que vous faites, en adoptant les projets de guerre que vous présente le ministère. Connaissez-vous un peuple qui ait conquis sa liberté, en soutenant à la fois une guerre étrangère, domestique et religieuse, sous les auspices du despotisme qui la lui avait suscitée, et dont il voulait restreindre la puissance ? Certes, ce problème politique et moral ne sera point résolu de longtemps, et cependant vous avez prétendu le résoudre par des espérances vagues et par l'exemple de la guerre d'Amérique, lorsque cet exemple seul suffit pour mettre dans le plus grand jour la légèreté de vos décisions politiques. Les Américains avaient-ils à combattre au-dedans le fanatisme et la trahison, au-dehors une ligue armée contre eux par leur propre gouvernement ? Et parce que secondés par un allié puissant, guidé par Washington, secondés par les fautes de Cornwallis, ils ont triomphé non sans peine, du despote qui leur faisait une guerre ouverte, s'ensuit-il qu'ils auraient triomphés, gouvernés par les ministres et conduit par le général de George III ? J'aimerais autant que l'on me dît que pour assurer la liberté, il était indifférent que leurs efforts fussent dirigés par Brutus ou par Arons, par les consuls de Rome ou par les fils de Tarquin. Si nous devons être trompés ou trahis, dites-vous, autant vaut déclarer la guerre que de l'attendre. Premièrement, ce n'est point là le véritable état de la question que je veux résoudre, car mon système ne tend pas simplement à attendre la guerre, mais à l'étouffer. Mais comme je veux renverser toutes les bases de votre doctrine, je vais prouver, en deux mots, que le salut de la liberté ordonnerait que l'on attendît la guerre, plutôt que d'adopter la proposition déjà faite par le ministère. Dans le cas d'une trahison supposée, il ne reste qu'une seule ressource à la nation, comme vous l'avez bien prévu ; c'est l'explosion salutaire et subite de l'indignation du peuple français et l'attaque seule de votre territoire l'eût offerte, puisqu'alors, comme je l'ai déjà observé, les Français réveillés tout-à-coup de leur léthargique confiance, eussent défendu leur liberté contre leurs ennemis, par des prodiges de courage et d'énergie ; le gouvernement, l'aristocratie l'avait bien prévu ; ils ont voulu conjurer l'orage que les menaces du patriotisme leur avaient annoncé ; ils ont bien senti que les ministres et la cour eussent l'air de vouloir diriger eux-mêmes la foudre contre nos ennemis, afin que, redevenu l'objet de l'enthousiasme et de l'idolâtrie, le pouvoir exécutif pût exécuter à loisir et sans obstacle le plan funeste dont j'ai parlé. C'est alors que tout citoyen éclairé et énergique, qui oserait appeler le soupçon sur un ministre, un général, sera dénoncé par la faction dominante, comme un ennemi de l'état ; c'est alors que les traîtres ne cesseront de réclamer, au nom du salut public, cette confiance aveugle et cette modération meurtrière, qui a jusqu'ici assuré l'impunité de tous les conspirateurs ; c'est alors que par-tout la raison et le patriotisme seraient forcés de se taire devant le despotisme militaire, et devant l'audace des factions.

Ce n'est pas tout, quand est-ce que des hommes libres ou qui veulent l'être, peuvent déployer toutes les ressources que donne une pareille cause ? C'est lorsqu'ils combattent chez eux, pour leurs foyers, aux yeux de leurs concitoyens, de leurs femmes et de leurs enfants. C'est alors que toutes les parties de l'état peuvent venir pour ainsi dire à chaque instant, au secours les uns des autres, et par la force de l'union comme par celle du courage, réparer une première défaite et balancer tous les avantages de la discipline et de l'expérience des ennemis. C'est alors que tous les chefs forcés d'agir sous les yeux de leurs concitoyens, ne peuvent trahir ni avec succès, ni avec impunité : tous ces avantages sont perdus, dès qu'on porte la guerre, loin des regards de la patrie, dans un pays étranger, et le champ le plus libre est ouvert aux manœuvres les plus funestes et les plus ténébreuses : ce n'est plus la nation entière qui combat pour elle-même, c'est une armée, c'est un général qui décide du destin de l'état. D'un autre côté, en portant la guerre au-dehors, vous mettez toutes les puissances ennemies dans la position la plus favorable pour vous la faire ; vous leur fournissez le prétexte qu'elles

cherchaient, si elles la désiraient ; vous les y forcez, si elles ne la voulaient pas. Les plus mal intentionnés auraient au moins hésité à vous déclarer les premiers, sans aucun prétexte plausible, la plus odieuse et la plus injuste de toutes les guerres : mais si vous violez les premiers leur territoire, vous irritez les peuples mêmes de l'Allemagne, à qui vous supposez déjà des lumières et des principes qui n'ont pas encore pu se développer suffisamment chez vous, et chez qui les cruautés exercées dans le Palatinat par les généraux français ont laissé des impressions plus profondes que n'auront pu produire encore quelques brochures prohibées, balancées par tous les moyens du gouvernement, et par toute l'influence de ses partisans. Quelle ample matière ne fournissez-vous pas au manifeste du chef et des autres princes de l'empire, pour en réclamer les droits et la sûreté, et pour réveiller d'antiques préjugés et des haines invétérées ? car vous sentez sans doute vous-même qu'il est impossible de regarder comme certains tous les calculs diplomatiques sur lesquels repose la garantie que vous nous donnez des dispositions favorables des princes. Ils renferment au moins deux vices capitaux ; le premier, d'avoir supposé que la conduite des despotes est toujours déterminée par l'espèce d'intérêt politique que vous leur assignez, et non par leurs passions, sur-tout par la plus impérieuse de toutes les passions, l'orgueil du despotisme et l'horreur de la liberté ; le second, d'avoir prêté à quelques-uns d'entr'eux assez de vertus et de philosophie pour mépriser les principes et les préjugés de l'aristocratie française. Je ne crois pas plus à tout cela, qu'aux idées exagérées que vous vous êtes formées de la disposition actuelle de tous les sujets des monarques, à embrasser votre nouvelle constitution. J'espère bien aussi que le temps et des circonstances heureuses amèneront un jour cette grande révolution, sur-tout si vous ne faites point avorter la nôtre, à force d'imprudence et d'enthousiasme, mais ne croyez pas si facilement aux prodiges de ce genre, et reconnaissez l'adresse avec laquelle vos ministres et vos ministériels cherchent à abuser contre vous, de votre légèreté et de votre penchant à voir par-tout ce que vous désirez ; et quelque idée que vous vous soyez formée des intrigues des cours, songez que la vérité sera toujours au-dessus. Quel parti l'assemblée nationale doit-elle prendre contre le piège visible qu'on lui tend ? Il faut, je ne dis pas attendre la guerre, mais faire ce qui est en notre pouvoir pour nous mettre en état de ne pas la craindre, ou même pour l'étouffer. Si le pouvoir exécutif a fait tout ce qui était en lui pour nous donner la guerre, les représentants de la nation, passés ou présents, sont-ils tout-à-fait exempts de reproches à cet égard ? Pourquoi sommes-nous réduits maintenant à nous occuper de la guerre extérieure ? C'est parce qu'elle est prête à s'allumer au-dedans ; c'est parce que l'on espère nous surprendre en mauvais état de défense. De quelle cause provient ce double inconvénient ? De la malveillance du ministère, combinée avec la confiance et la faiblesse du corps législatif. Si l'assemblée montrait, non la fermeté d'un moment, mais une fermeté constante et soutenue contre les conspirateurs du dedans et du dehors ; si elle adoptait, non les mesures hostiles et dangereuses qui ne doivent avoir lieu que de puissance à puissance, mais les mesures du souverain qui punit des rebelles ; si elle faisait tout ce que les principes et le salut public lui ordonnent ; si au lieu de voir chaque ministre, après avoir usé le charlatanisme nécessaire pour éblouir un moment la nation, en la trahissant, céder la place à un successeur destiné à poursuivre l'exécution du même plan, sous un masque nouveau, la nation voyait tomber sous le glaive des lois la tête de ceux qui ont tramé la ruine de leurs pays ; si, accusé par tous les départements de l'empire, convaincu aux yeux de tous ceux qui ont des yeux et quelque patriotisme, le dernier ministre de la guerre donnait un exemple imposant à tous ses semblables ; si, usant des moyens infinis qui sont entre ses mains, pour élever les âmes, pour fortifier et propager l'esprit public, pour s'entourer de la confiance et de l'amour du peuple, elle marquait chacune de ses journées par un bienfait public, par un encouragement donné aux patriotes, par un acte de rigueur qui terrassât le despotisme et l'aristocratie ; si elle forçait toutes les têtes rebelles à ployer sous le joug de la justice, de l'égalité et devant la majesté du peuple, en même temps qu'elle pourvoirait à la sûreté intérieure de l'état, alors vous verriez entrer dans le néant cette ligue insolente dont toute l'audace tient aux ressources que votre faiblesse lui laisse dans l'intérieur de l'empire. Voilà donc les conseils que vous devez lui donner, et que vous devez réaliser autant qu'il est en vous. A Coblenz, dites-vous, à Coblenz ! Comme si les représentants du peuple pouvaient remplir toutes leurs obligations envers lui, en lui faisant présent de la guerre. c'est à Coblenz qu'est le danger ? Non, Coblenz n'est point une seconde Carthage ; le siège du mal n'est point à Coblenz, il est au milieu de nous, il est dans votre sein. Avant de courir à Coblenz, mettez-vous au moins en état de faire la guerre. Est-ce au moment où tout retentit encore des plaintes élevées de toutes les parties de la France, contre le plan formé et exécuté par le ministère, de désarmé vos gardes nationales, de confier le commandement de vos troupes à des officiers suspects, de laisser vos régiments sans chefs, une parties de vos frontières sans défense, en même-temps qu'il souffle la discorde au-dedans, que vous devez vous engager dans une expédition dont vous ne connaissez ni le plan, ni les causes secrètes, ni les conséquences ? Eh quoi ! le ministre n'a pas même daigné vous faire part de ses relations avec les puissances étrangères ! il garde un silence mystérieux sur tout ce qu'il vous importe le plus de

connaître ! Il n'a pas daigné vous communiquer même les réquisitions qu'il prétend avoir faites, et vous allez entreprendre la guerre, parce qu'un courtisan nouveau, succédant à un autre courtisan, a fait retentir à vos oreilles le jargon constitutionnel dont ses prédécesseurs n'avaient pas été moins prodigues ? Eh ! ne ressemblez-vous pas à un homme qui court incendier la maison de son ennemi, au moment où le feu prend à la sienne ?

Je me résume. Il ne faut point déclarer la guerre actuellement. Il faut avant tout faire fabriquer par-tout des armes sans relâche ; il faut armer la garde nationale ; il faut armer le peuple, ne fût-ce que de piques ; il faut prendre des mesures sévères et différentes de celles qu'on a adoptées jusque ici, pour qu'il ne dépende pas des ministres de négliger impunément ce qu'exige la sûreté de l'état ; il faut soutenir la dignité du peuple, et défendre ses droits trop négligés. Il faut veiller au fidèle emploi des finances, couvertes encore de ténèbres, au lieu d'achever de les ruiner par une guerre imprudente, à laquelle le système seul de nos assignats serait un obstacle, si on la portait chez les étrangers ; il faut punir les ministres coupables, et persister dans la résolution de réprimer les prêtres séditeux.

Si, en dépit de la raison et de l'intérêt public, la guerre était déjà résolue, il faudrait au moins s'épargner la honte de la faire suivant l'impulsion et le plan de la cour. Il faudrait commencer par mettre en état d'accusation le dernier ministre de la guerre, afin que son successeur comprît que l'œil du peuple est fixé sur lui ; il faudrait commencer par faire le procès aux rebelles, et mettre leurs biens en séquestre, afin que nos soldats ne parussent pas des adversaires qui vont combattre des guerriers armés pour la cause du roi contre une faction opposée : mais des ministres de la justice nationale, qui vont punir des coupables. Mais si, en décidant la guerre, vous ne paraissez qu'adopter l'esprit de vos ministres ; si, au premier aspect du chef du pouvoir exécutif, les représentants du peuple se prosternent devant lui ; s'ils couvrent d'applaudissements prématurés et serviles le premier agent qu'il leur présente ; s'ils donnent à la nation l'exemple de la légèreté, de l'idolâtrie, de la crédulité ; s'ils l'entretiennent dans une erreur dangereuse, en lui montrant le prince ou ses agents comme leurs libérateurs, alors comment espérez-vous que le peuple sera plus vigilant que ceux qu'il a chargés de veiller pour lui, plus dévoués que ceux qui devaient se dévouer pour sa cause, plus sage que les sages mêmes qu'il a choisis ?

Ne nous dites donc plus que la nation veut la guerre. La nation veut que les efforts de ses ennemis soient confondus et que ses représentants défendent ses intérêts : la guerre est à ses yeux un remède extrême dont elle désire être dispensée : c'est à vous d'éclairer l'opinion publique, et il suffit de lui présenter la vérité et l'intérêt général pour les faire triompher. La grandeur d'un représentant du peuple n'est pas de caresser l'opinion momentanée qu'excitent les intrigues des gouvernements, mais que combat la raison sévère, et que de longues calamités démentent. Elle consiste quelquefois à lutter seul, avec sa conscience, contre le torrent des préjugés et des factions. Il doit confier le bonheur public à la sagesse, le sien à sa vertu, sa gloire aux honnêtes gens et à la postérité.

Au reste, nous touchons à une crise décisive pour notre révolution ; de grands événements vont se succéder avec rapidité. Malheur à ceux qui, dans cette circonstance, n'immoleront pas au salut public l'esprit de parti, leurs passions et leurs préjugés mêmes ! J'ai voulu payer aujourd'hui à ma patrie la dernière dette peut-être que j'avais contractée avec elle. Je n'espère pas que mes paroles soient puissantes en ce moment ; je souhaite que ce ne soit point l'expérience qui justifie mon opinion : mais dans ce cas-là même, une consolation me restera ; je pourrai attester mon pays que je n'aurai point contribué à sa ruine.

Maximilien Robespierre, discours contre la guerre, prononcé au club des Jacobins le 18 décembre 1791.